



**COMMUNE DE VILLEMONTAIS  
(Loire)**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES ARRETES  
DU MAIRE  
Règlementation de la circulation**

**N° ARR632026**

Le Maire de la Commune de VILLEMONTAIS (Loire)

Vu le code de l'Administration communale,

Vu le code général des collectivités territoriales, les articles L 2212.1 L 2212.2 et suivants,

Vu les pouvoirs de police du Maire

Vu le bal public organisé par l'association MJC de Villemontais, le vendredi 03 Juillet 2026

Considérant la nécessité de sécuriser le bourg et les alentours,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1**

**Du Vendredi 03 Juillet 2026 de 21 h jusqu'au Samedi 04 Juillet 2026 à 2 h 30 :**

La circulation et le stationnement des véhicules (sauf véhicules de service) est interdite sur le chemin de la Rochette de l'intersection avec la RD 53 jusqu'à l'intersection avec le chemin de la Côte,

**ARTICLE 2**

La signalisation sera installée par la commune.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera transmis à :

- au Président de la MJC,
- A la Gendarmerie de Villerest,

qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villemontais, le 29 JUIN 2026

Le Maire,

GAUME Marie Françoise

